

SANADETT SICAV

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2023

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LA COMPOSITION DE L'ACTIF ARRETE AU 31 DECEMBRE 2023

En notre qualité de commissaire aux comptes de la société SANADETT SICAV, et en application de l'article 8 du Code des Organismes de Placement Collectif tel que promulgué par la loi 2001-83 du 24 juillet 2001, nous avons examiné la composition de l'actif de la société arrêté au 31 décembre 2023.

L'actif net de la société SANADETT SICAV au 31 décembre 2023 totalise 64 325 286 TND.

Notre examen effectué conformément aux normes de révision comptable a comporté les contrôles considérés par nous comme nécessaires eu égard aux règles de diligences normales.

Les méthodes d'évaluation adoptées sont conformes aux usages de la profession.

Sur la base des contrôles effectués, à notre avis, la composition de l'actif de la société « SANADETT SICAV » ci-joint, arrêté au 31 décembre 2023 reflète correctement la situation de votre société.

Paragraphe d'observation

Par ailleurs et sans remettre en cause notre opinion ci-dessus exprimée, nous attirons votre attention sur la note 2.2 des états financiers dont le contenu décrit la nouvelle méthode adoptée par la société pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le procès-verbal de la réunion tenue le 29 août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes. Ce traitement comptable appliqué d'une manière prospective, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Autres Obligations légales et Règlementaires

L'examen de la composition de l'actif net de SANADETTE SICAV, pour le quatrième trimestre 2023, nous a permis de déceler que le ratio de titres à court terme, les disponibilités, dépôts à vue et dépôts à terme, est supérieur à 20% de l'actif ; cette situation devrait être régularisée conformément à l'article 2 du décret 2001/2278 du 25 septembre 2001 et complété par le décret 2002-1727 du 29 juillet 2002 portant application des dispositions de l'article 29 du Code des Organismes de Placement Collectif.

Tunis, le 31 janvier 2024
Le Commissaire Aux Comptes :
M. Mahmoud ZAHAF

BILAN
ARRETE AU 31/12/2023
(Exprimé en dinars)

ACTIF	31/12/2023	31/12/2022
AC1- PORTEFEUILLE-TITRES		
a- Actions, valeurs assimilées et droits rattachés	3 222 224	2 920 198
b- Obligations et valeurs assimilées	45 835 546	42 653 493
AC2- Placements monétaires et disponibilités		
a- Placements monétaires	4 076 111	2 015 997
b- Disponibilités	11 293 412	10 916 021
AC3- Créances d'exploitation	130	312
TOTAL ACTIF	64 427 423	58 506 020
PASSIF		
PA1- Opérateurs créditeurs	26 997	15 687
PA2- Autres créditeurs divers	75 139	78 128
TOTAL PASSIF	102 136	93 815
<u>ACTIF NET</u>		
CP1- Capital	61 671 476	56 379 804
CP2- Sommes distribuables		
a- Sommes distribuables des exercices antérieurs	56	33
b- Sommes distribuables de l'exercice en cours	2 653 754	2 032 368
ACTIF NET	64 325 286	58 412 205
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET	64 427 423	58 506 020

ETAT DE RESULTAT
ARRETE AU 31/12/2023
(Exprimé en dinars)

	<u>Du</u> <u>01/10/2023</u> <u>Au</u> <u>31/12/2023</u>	<u>Du</u> <u>01/01/2023</u> <u>Au</u> <u>31/12/2023</u>	<u>Du</u> <u>01/10/2022</u> <u>Au</u> <u>31/10/2022</u>	<u>Du</u> <u>01/01/2022</u> <u>Au</u> <u>31/12/2022</u>
PR				
1- Revenus de portefeuille-titres				
a- Dividendes	0	73 403	0	68 918
b- Revenus des obligations et valeurs assimilées	696 870	2 559 384	599 740	2 413 330
PR				
2- Revenus des placements monétaires	207 020	789 426	132 927	477 159
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS	903 890	3 422 212	732 667	2 959 407
CH				
1- Charges de gestion des placements	155 202	592 816	145 263	583 029
REVENU NET DES PLACEMENTS	748 688	2 829 396	587 404	2 376 378
CH				
2- Autres charges	26 504	105 748	39 650	133 068
RESULTAT D EXPLOITATION	722 184	2 723 648	547 754	2 243 309
PR				
4- Régularisations du résultat d'exploitation	17 675	-69 893	-117 979	-210 941
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE	739 859	2 653 754	429 775	2 032 368
PR				
4- Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)	-17 675	69 893	117 979	210 941
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	65 623	124 860	-3 135	74 617
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres	153 757	583 222	181 198	505 335
Frais de négociation de titres	0	-810	0	-440
RESULTAT NET DE LA PERIODE	941 564	3 430 920	725 817	2 822 822

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
ARRETE AU 31/12/2023

	<u>Du 01/10/2023</u> <u>Au 31/12/2023</u>	<u>Du 01/01/2023</u> <u>Au 31/12/2023</u>	<u>Du 01/10/2022</u> <u>Au 31/12/2022</u>	<u>Du 01/01/2022</u> <u>Au 31/12/2022</u>
AN 1- <u>VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</u>				
a- Resultat d 'Exploitation	722 184	2 723 648	547 754	2 243 309
b- Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	65 623	124 860	-3 135	74 617
c- Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	153 757	583 222	181 198	505 335
d- Frais de négociation de titres	0	-810	0	-440
AN 2- <u>DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES</u>	0	-2 265 148	0	-2 090 481
AN 3- <u>TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</u>				
a- Souscriptions				
_ Capital	18 982 328	72 176 708	20 336 268	98 049 922
_ Régularisation des sommes non distribuables	109 973	369 365	114 826	361 233
_ Régularisation des sommes distribuables	681 818	1 633 594	642 706	1 438 724
b- Rachats				
_ Capital	-17 206 367	-67 558 225	-23 020 955	-103 193 657
_ Régularisation des sommes non distribuables	-114 256	-403 448	-140 997	-404 195
_ Régularisation des sommes distribuables	-664 142	-1 470 684	-760 686	-1 842 906
VARIATION DE L'ACTIF NET	2 730 919	5 913 081	-2 103 021	-4 858 538
AN 4- <u>ACTIF NET</u>				
a- en début de La période	61 594 368	58 412 205	60 515 227	63 270 743
b- en fin de la période	64 325 286	64 325 286	58 412 205	58 412 205
AN 5- <u>NOMBRE D' ACTIONS</u>				
a- en début de la période	554 990	528 432	553 775	576 988
b- en fin de la période	571 583	571 583	528 432	528 432
VALEUR LIQUIDATIVE	112,539	112,539	110,539	110,539
AN6- TAUX DE RENDEMENT ANNUALISE	5,56%	5,29%	4,58%	4,41%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS
Arrêtés au 31 décembre 2023

PRESENTATION GENERALE DE SANAD ETT SICAV

SANAD ETT SICAV est une Société d'Investissement à Capital Variable de catégorie obligataire de type distribution, régie par le Code des Organismes de Placement Collectif promulgué par la loi 2001-83 du 24 Juillet 2001. Elle a obtenu l'Agrément du ministre des Finances en date du 1er août 1996.

SANAD ETT SICAV a pour objet la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières moyennant l'utilisation de ses fonds propres à l'exclusion de toutes autres ressources.

L'ARAB FINANCIAL CONSULTANTS (AFC), intermédiaire en bourse, assure la gestion de SANAD ETT SICAV et la Banque ARAB TUNISIAN BANK (ATB) est le dépositaire de ses actifs.

1. REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS :

La situation trimestrielle arrêtée au 31 décembre 2023 est établie conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES :

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des différents éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2.1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations, et en bons de trésor, et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs aux titres d'OPCVM sont pris en compte en résultat à la date de détachement de coupon.

2.2 Evaluation des placements en obligation et valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- À la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- À la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 décembre 2023, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres).
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1^{er} janvier 2018 ».

La société SANADETT SICAV ne dispose pas d'un portefeuille de souche de BTA ouverte à l'émission à compter du 01 janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de BTA « juillet 2032 ».

2.3 Evaluation des autres placements

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Les placements monétaires demeurent évalués à leur prix d'acquisition.

2.4 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements Cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

2.5 Traitement des opérations de pension livrée

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan et présentés sous une rubrique distincte au niveau du poste « AC1-Portefeuille-titres ». A la date d'arrêté, ces titres restent évalués à leur coût amorti (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres).

La contrepartie reçue est présentée au niveau du passif sous une rubrique spécifique « dettes sur opérations de pension livrée » et évaluée à la date d'arrêté à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date.

Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous une rubrique spécifique « intérêts des mises en pension ».

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif du bilan. La valeur de la contrepartie donnée est présentée sous une rubrique distincte au niveau du poste « AC 2-Placements monétaires et disponibilités ». A la date d'arrêté, cette créance est évaluée à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date.

Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont individualisés et présentés au niveau de l'état de résultat sous la rubrique « PR 2-Revenus des placements monétaires ».

3. NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT :

AC1- Portefeuille titres :

a. Actions, valeurs assimilées et droits rattachés

Code ISIN	Désignation du Titre	Nombre de Titre	Coût D'acquisition	Valeur au 31/12/2023	% de l'Actif Net
<i>Titres OPCVM</i>					
TN9APUZ8DQV0	FCP HELION MONEO	3 000	306 640	322 992	0,50%
TNUR2EE3X1V2	FCP Salamett CAP	14 755	1 001 387	1 015 796	1,58%
TN0001600287	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	5 000	510 851	532 610	0,83%
TNEEIQKVLG38	Tuniso Emiratie Sicav	3 000	308 665	323 442	0,50%
TN0004200937	GENERAL OBLIGATAIRE SICAV	3 000	362 861	417 753	0,65%
TN0006840011	Fidélity Oblig Sicav	1 856	196 377	203 893	0,32%
TN21K187JU11	FCP Salamett Plus	11 500	150 340	151 777	0,24%
TNZ6GJEZYKP3	FCP GAT OBLIGATAIRE	250	253 674	253 962	0,39%
TOTAL			3 090 795	3 222 224	5,01%

b. Obligations et valeurs assimilées

b.1 Les obligations de sociétés

Code ISIN	OBLIGATIONS DE SOCIETES :	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2023	% de l'Actif Net
TN0003400330	AMEN BANK SUB 2008	11 000	275 000	284 493	0,44%
TN0003400355	AMEN BANK SUB 2009	20 000	132 500	134 889	0,21%
TN0003400330	AMEN BANK SUB 2008 B	11 000	250 000	258 630	0,40%
TN0003400405	AMEN BANK SUB 2010	45 000	598 050	612 229	0,95%
TNL8PGUB9C93	AMEN BANK 2023-2	25 000	2 500 000	2 534 278	3,94%
TN0003600509	ATB 2007/1	30 000	720 000	754 572	1,17%
TN0003600640	ATB SUB 2017 A	49 400	1 976 000	2 101 992	3,27%
TN0004700712	ATL SUB 2017	20 000	400 000	405 333	0,63%
TN0004700712	ATL SUB 2017 7,9%	4 500	90 000	91 200	0,14%
TN0004700704	ATL 2017-1	10 000	200 000	209 957	0,33%
TN0004700811	ATL 2020-1	25 000	1 000 000	1 017 383	1,58%
TNMA55MMDD46	ATL 2023-1	14 410	1 441 000	1 544 136	2,40%
TNWYE1PN6WF5	ATL 2023-2	15 000	1 500 000	1 527 593	2,37%
TN0001900836	BH 2009	40 000	304 000	304 059	0,47%
TN0001901164	BH SUB 2021-2	10 000	1 000 000	1 014 759	1,58%
TNHD4NKEWF69	BIAT SUB 2022-1	11 000	1 100 000	1 158 058	1,80%
TN0003100674	BNA SUB 2009	15 000	99 480	102 664	0,16%
TN0004620134	BTK 2009 C	10 000	132 900	140 792	0,22%
TN0002601029	STB 2008/2	39 000	487 500	509 516	0,79%
TN0003900248	UIB 2009/1 5.85%	50 000	1 500 000	1 532 311	2,38%
TN0002102135	TLF 2023-1	10 000	1 000 000	1 057 420	1,64%
TOTAL			16 706 430	17 296 266	26,89%

b.2 Emprunts d'État

Code ISIN	Emprunts d'État	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2023	% de l'Actif net
TN0008000598	BTA 6% Janvier 2024	6 800	6 798 482	7 115 045	11,06%
TN0008000580	BTA 6.3% Octobre 2026	1 000	992 200	1 002 833	1,56%
TN0008000580	BTA 6.3% Octobre 2026	1 000	991 672	1 002 304	1,56%
TN0008000580	BTA 6.3% Octobre 2026	1 000	989 547	1 000 179	1,55%
TN0008000580	BTA 6.3% Octobre 2026	500	495 364	500 680	0,78%
TN0008000580	BTA 6.3% Octobre 2026	500	495 560	500 877	0,78%
TN0008000606	BTA 6.7 % Avril 2028	15 000	14 861 820	15 441 140	24,00%
TN0008000606	BTA 6.7 % Avril 2028	500	484 389	503 699	0,78%
TN0008000515	EMPRUNT NAT. CAT C	35 000	437 500	449 374	0,70%
TNRS9CVT3SJ7	Emp Nat 2023-3 B	10 000	1 000 000	1 023 150	1,59%
Total			27 546 533	28 539 281	44,37%

AC2- les placements monétaires et disponibilités

a. Les placements monétaires

Prise en pension livrée	Cédant	Taux	Echéance	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2023	% de l'actif net
Prise en pension livrée 80 j (1)	BTL	10,00%	05/01/2024	2 000 000	2 042 222	3,17%
Prise en pension livrée 65 j (2)	BTL	10,00%	05/01/2024	2 000 000	2 033 889	3,16%
TOTAL				4 000 000	4 076 111	6,34%

(1) Pension Livrée BTL 10% au 05/01/2024 pour 80 jours EMP NAT 2023 T3 CB TV

(2) Pension Livrée BTL 10% au 05/01/2024 pour 65 jours EMP NAT 2023 T3 CB TV

b. Les disponibilités

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2023, à **11 293 412 Dinars** et représentant les avoirs en banque et la rémunération revenant au compte bancaire.

AC3- Créances d'exploitation

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2023, à 130 Dinars et représentant la retenue à la source sur achat Emprunt Obligataire.

PA1- Opérateurs créditeurs

Désignation	31/12/2023	31/12/2022
Rémunération à payer au gestionnaire	15 097	3 787
Rémunération à payer au dépositaire	11 900	11 900
Total	26 997	15 687

PA2- Autres créditeurs divers

Désignation	31/12/2023	31/12/2022
Frais de publication	879	719
Jeton de présence	13 125	15 000
Redevances CMF	5 613	5 466
Honoraires du commissaire aux comptes	34 174	34 780
Créditeurs divers	21 348	22 163
Total	75 139	78 128

Les crédateurs divers se détaillent ainsi :

Désignation	31/12/2023	31/12/2022
Retenues à la source	5 058	5 896
TCL	1 020	996
Autres crédateurs	15 270	15 270
Total	21 348	22 163

CP1- Capital

Les mouvements sur le capital de la société enregistrés courant le quatrième trimestre 2023 se détaillent ainsi :

Capital au 30/09/2023

Montant	59 680 418
Nombre de titres	554 990
Nombre d'actionnaires	261

Souscriptions réalisées

Montant	18 982 328
Nombre de titres émis	177 354
Nombre d'actionnaires entrants	10

Rachats effectués

Montant	-17 206 367
Nombre de titres rachetés	160 761
Nombre d'actionnaires sortants	8

Autres effets sur capital

Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	153 757
Régularisation des sommes non distribuables	-4 283
Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	65 623
Frais de négociation de titres	0

Capital au 31/12/2023

Montant	61 671 476
Nombre de titres	571 583
Nombre d'actionnaires	263

CP2- Sommes distribuables

Les sommes distribuables correspondent au résultat distribuable de la période augmenté ou diminué des régularisations correspondantes, effectuées à l'occasion des opérations de souscription et de rachat d'actions SANADTT SICAV et des sommes distribuables des exercices antérieurs.

Le solde de ce poste au 31 décembre 2023 se détaille ainsi :

Résultat distribuable de la période	2 723 648
Régularisation du résultat distribuable de la période	(69 893)
Résultat distribuable des exercices antérieurs	57
Régularisation du résultat distribuable des exercices antérieurs	(2)
SOMMES DISTRIBUABLES	2 653 810

PR1- Revenus du portefeuille titres

Désignation	Période	Période	Période	Période
	Du 01/10/2023 Au 31/12/2023	Du 01/01/2023 Au 31/12/2023	Du 01/10/2022 Au 31/12/2022	Du 01/01/2022 Au 31/12/2022
Revenus des titres OPCVM	0	73 403	0	68 918
Revenus des bons de trésor assimilables	342 491	1 369 530	352 171	1 397 200
Revenus des obligations	354 379	1 189 854	247 569	1 016 130
Total	696 870	2 632 786	599 740	2 482 248

PR2- Les revenus de placements monétaires

Désignation	Période	Période	Période	Période
	Du 01/10/2023 Au 31/12/2023	Du 01/01/2023 Au 31/12/2023	Du 01/10/2022 Au 31/12/2022	Du 01/01/2022 Au 31/12/2022
Intérêts des comptes de dépôt	63 739	367 546	116 910	461 141
Intérêts sur placements Monétaire	143 281	421 880	16 018	16 018
Total	207 020	789 426	132 927	477 159

CH1- Charges de gestion des placements

Désignation	Période	Période	Période	Période
	Du 01/10/2023 Au 31/12/2023	Du 01/01/2023 Au 31/12/2023	Du 01/10/2022 Au 31/12/2022	Du 01/01/2022 Au 31/12/2022
Rémunération du gestionnaire	152 172	580 916	142 265	571 129
Rémunération du dépositaire	3 031	11 900	2 999	11 900
Total	155 202	592 816	145 263	583 029

CH2- Autres charges

Désignation	Période	Période	Période	Période
	Du 01/10/2023 Au 31/12/2023	Du 01/01/2023 Au 31/12/2023	Du 01/10/2022 Au 31/12/2022	Du 01/01/2022 Au 31/12/2022
Commissaire aux comptes	5 600	17 880	17 375	43 955
Redevance CMF	17 049	65 085	15 939	63 989
Publicité et publication	343	1 360	343	1 460
Jetons de présence	933	11 250	3 777	15 000
TCL	2 567	9 722	2 194	8 409
Contribution sociale de solidarité	0	400	10	210
Autres	12	51	12	46
Total	26 504	105 748	39 650	133 068

4. AUTRES INFORMATIONS

4-1 Données par action

	<u>31/12/2023</u>	<u>31/12/2022</u>
· Revenus des placements	5,987	5,600
· Charges de gestion des placements	-1,037	-1,103
· Revenu net des placements	4,950	4,497
· Autres charges d'exploitation	-0,185	-0,252
· Résultat d'exploitation	4,765	4,245
· Régularisation du résultat d'exploitation	-0,122	-0,399
· Sommes distribuables de la période	4,643	3,846
· Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)	0,122	0,399
· Variation des plus ou moins-values potentielles/Titres	0,218	0,141
· Plus ou moins-values réalisées sur cession titres	1,020	0,956
· Frais de négociation de titres	-0,001	-0,001
Plus (ou moins) values sur titres et frais de négociation	1,237	1,097
Résultat net de la période	6,002	5,342

4-2 Ratios de gestion des placements

	<u>31/12/2023</u>	<u>31/12/2022</u>
· Charges de gestion des placements / actif net moyen :	0,918%	0,921%
· Autres charges d'exploitation / actif net moyen :	0,164%	0,210%
· Résultat distribuable de la période / actif net moyen :	4,219%	3,543%
· Actif net moyen	64 556 180	63 312 372

4-3 Rémunération du gestionnaire et du dépositaire

La gestion de la société est confiée en vertu d'une convention de gestion à l'AFC qui se charge du choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la société. En contrepartie des prestations fournies, le gestionnaire perçoit une rémunération de 0,5% HT l'an calculée sur la base de l'actif quotidien. Cette rémunération a été révisée à 0,6% HT l'an calculée sur la base de l'actif quotidien en vertu de l'avenant conclu le 25 avril 2018 et applicable à partir du 30 mai 2018 et augmentée à 0,75% HT l'an calculée sur la base de l'actif quotidien en vertu de l'avenant conclu le 28 février 2020 et applicable à partir du 15 Juin 2020.

La fonction de dépositaire est confiée à l'ATB qui perçoit une rémunération de 10 000 dinars l'an en HT.